

IREDIES – CHARTE DES MEMBRES ASSOCIES

Article 1er - Objet

La présente charte établit les modalités d'accueil d'un membre associé au sein de l'IREDIES, et vise en particulier à spécifier les conditions de cet accueil, et les droits et obligations liés à ce statut.

Elle s'applique dès l'obtention du statut de membre associé, et durant toute la durée de l'accueil.

Article 2 - Demande d'association : conditions et procédure

La demande d'association est faite auprès de la direction de l'IREDIES par les chercheurs ou chercheuses dont l'activité est liée à celle de l'Institut, en raison de travaux communs (passés, présent ou futurs) avec certains de ses membres.

Le candidat ou la candidate transmet sa demande ainsi qu'un C.V. à la direction de l'IREDIES. La demande mentionne les projets envisagés et/ou les raisons pour lesquelles l'association est souhaitée, du point de vue scientifique.

La direction de l'IREDIES soumet la candidature au Conseil de l'IREDIES qui décide de l'attribution du statut de membre.

Le statut de membre associé est accordé pour une durée de trois ans, renouvelable.

Article 3 – Participation aux activités de l'IREDIES

Pendant la durée de son accueil à l'IREDIES, les membres associés figurent sur la liste des membres de l'Institut en tant que membres associés.

Il sont invités à participer aux activités de l'Institut, dont il sont informés, s'ils le souhaitent.

Les membres associés ne disposent pas d'un droit de vote au Conseil de l'IREDIES.

Article 4 – Obligations des membres associés

Pour les travaux réalisés en tant que membre associé à l'IREDIES, avec des chercheurs de l'IREDIES ou grâce à des données ou ressources de l'IREDIES, les membres associés mentionnent leur appartenance à l'IREDIES, en tant que membre associé. Lors de la parution desdits travaux, ils en adressent une copie à la direction de l'IREDIES.

Article 5 – Conditions matérielles

L'IREDIES ne peut s'engager à fournir aux membres associés l'accès à un espace de travail.

Les membres associés ne bénéficient pas des droits réservés aux enseignants-chercheurs de l'Université (adresse email, accès aux bases de données, en particulier).

Fait à

Le

Signature du membre associé